

La Confédération paysanne
veut donner aux paysans de
vraies perspectives d'avenir.



Confédération Paysanne
du Lot-et-Garonne

Journal de campagne Elections Chambre d'Agriculture 2025

Reprendons notre avenir en main



Nous, paysans et paysannes, vivons des temps difficiles.

Des pans entiers de la production agricole nationale sont en train de s'effondrer, victimes des importations à bas prix provenant du bout du monde ou de nos voisins européens.

Les Accords de Libre-Echange, parmi lesquels le Marché Unique Européen, organisent délibérément cette catastrophe, qui ruine la souveraineté alimentaire du pays en nous éliminant les uns après les autres. Toutes les productions et pratiquement tous les modes de production sont concernés. L'Agriculture biologique et l'apiculture n'y échappent pas. Les drames humains qui en découlent se déroulent généralement à bas bruit. Notre révolte paysanne constitue une rupture, et une occasion rare d'exiger une transformation radicale des conditions économiques et commerciales d'exercice de notre métier et de production de notre alimentation

Ce qui nous rassemble dans le mouvement de révolte paysanne.

Ce qui nous rassemble, ce sont les difficultés économiques qui concernent à peu près tous les paysans, quels que soient leurs productions et leurs modes de production.

Ce qui nous rassemble, c'est le rejet des accords de libre-échange, Marché unique européen compris, qui organisent un système de distorsions de concurrence conçu pour dégrader la valeur économique de notre travail.

Ce qui nous rassemble c'est la précarité sans fin qui en découle, qui nous contraint sur nos fermes à des choix contraires à nos intérêts individuels et à l'intérêt général.

Ce qui nous rassemble c'est l'amour du métier et le désir d'une liberté qui nous permette de reconstruire l'autonomie alimentaire du pays, selon des choix responsables, cohérents et, enfin, démocratiquement décidés.

Et pour ce qui nous sépare : parlons-en !

Marion DEBATS

Votre voix est unique, la nôtre aussi

Pour une Chambre d'Agriculture ouverte et pluraliste.

**POUR
DES PRIX
RÉMUNÉRATEURS!**

Je vote : un revenu juste pour des paysans libres

Appliquons des prix minimums d'entrée sur le marché national

29% d'arboriculteurs disparus en 6 ans seulement; 45% de perte d'autosuffisance en fruits et légumes depuis 1990: en France, le secteur vit un effondrement. Pour l'essentiel ce sont les distorsions de concurrence en matière sociale et salariale, au sein du Marché Unique Européen, qui fondent cette catastrophe. Car le Traité de Lisbonne, que nous avions pourtant rejeté en 2005, est malgré tout entré en vigueur et impose une liberté absolue de circulation des marchandises, et une liberté totale de leurs prix. Chose moins connue, il interdit aux Etats-Membres et au parlement Européen toute planification d'une harmonisation sociale en Europe (art.153).

Résultat: ce Traité organise une lente harmonisation par le bas, qui se traduit en France par le remplacement de la production nationale par des importations à des prix parfois de moitié inférieurs aux nôtres.

Face à cette réalité, d'autres syndicats ne voient d'autre solution que d'intensifier cette compétition insensée et perdue d'avance, en appelant à la baisse du coût du travail ; ou en défendant les pesticides et l'industrialisation de la production comme outils de « compétitivité ».



Pour sortir l'agriculture de son état de dépendance aux pesticides Rendre du revenu aux agriculteurs.

Concernant les alternatives aux pesticides le lobby de l'agrochimie et ses relais dans le syndicalisme agricole **mentent** lorsqu'ils parlent d'« impasses techniques » à chaque nouvelle interdiction de phyto: il existe des alternatives à pratiquement tous les usages de pesticides. Mais bien sûr leur coût pose problème dans notre contexte de libre-échange. Il nous faut donc des outils, parmi lesquels des Prix Minimums d'Entrée qui nous donnent des marges de manœuvre économiques pour nous libérer enfin de ces poisons, en neutralisant cette ineptie qu'est la logique de compétition. De sorte que la sortie des pesticides ne se fasse pas au détriment des paysans par la délocalisation de la production et la sortie de l'agriculture.

Prétendre lever des « entraves » en ré-autorisant des pesticides, c'est faire le jeu de la compétitivité à tout prix.

C'est faire le jeu de la logique même des accords de libre-échange qui détruisent le revenu des agriculteurs, en France et ailleurs, et alimentent la concurrence déloyale.

Le Parlement s'est positionné contre les accords du Mercosur justement parce que les importations des produits agricoles ne respectent pas nos normes sur les pesticides.

La vente débridée de pesticides et la multiplication des accords de libre-échange enrichissent une agro-industrie qui se satisfait parfaitement de la disparition massive de centaines de milliers d'agriculteurs depuis 40 ans..

A la Confédération Paysanne nous proposons d'agir à la racine du problème en défendant la valeur de notre travail et en protégeant la production nationale des importations déloyales.

Par l'instauration d'un mécanisme de bon sens, techniquement simple à mettre en œuvre et qui n'implique pas la réinstauration de frontières physiques : la mise en place de Prix Minimums d'Entrée sur le marché Français, applicables à toutes les importations agricoles.

Ces prix-planchers doivent être fixés pour chaque production à hauteur de son coût de production moyen dans les conditions sociales, salariales et réglementaires françaises. De sorte que le quasi-esclavage pratiqué dans certains pays européens ne soit plus récompensé sur le marché français par le gain toujours croissant de parts de marché, au détriment de notre offre locale.

Nous avons besoin de ces prix d'entrée pour retrouver un revenu digne.

Nous en avons besoin pour pouvoir investir dans notre adaptation au dérèglement climatique ou dans la sortie des pesticides qui nous tuent.

Nous en avons besoin pour nourrir à nouveau tous nos concitoyens car c'est notre vocation, et parce que nous n'acceptons plus qu'elle nous soit déniée par les principes imbéciles de l'idéologie libérale !

LA PAC: Au fil des années elle est devenue une invraisemblable usine à gaz bureaucratique, sujette à de multiples bugs et retards de paiement.

Elle n'a plus de direction, et s'apparente de plus en plus à une collection d'emplâtres sur une agriculture dégradée par la logique libérale-productiviste.

Le deuxième pilier, n'assure plus son rôle de soutien au revenu, mais constitue plutôt une subvention déguisée aux industries de l'aval, qui accaparent cette manne publique en écrasant les prix d'achat à la production.

La Confédération Paysanne prône une PAC qui vise:

- la relocalisation des productions perdues par l'agriculture française depuis 30 ans, plutôt que la « compétitivité » à l'export,
- la transition vers une agriculture qui préserve ses ressources, plutôt que l'incitation à l'agrandissement, la concentration et la spécialisation,
- la juste rémunération du travail agricole au moyen d'aides à l'actif, plutôt que la logique rentière des paiements à l'hectare.

Vivre dignement de notre métier

Sans revenu, transmission , installation et transition agricoles sont impossibles.

Depuis trop longtemps, le revenu des paysans est piétiné et en forte dégradation récemment avec la forte hausse des coûts de production.

La Confédération Paysanne revendique historiquement la mise en place de prix rémunérateurs.

Les lois Egalim n'ont pas permis d'améliorer ni de protéger le revenu agricole car la formule de calcul du prix actuel ne prend pas réellement en compte les coûts de production et la non négociabilité des matières premières agricoles est inopérante car discutée en premier lieu entre industriels et grande distribution. La Confédération Paysanne demande dans un premier temps la mise en place d'un prix minimum défini par la formule suivante :

PRIX MINIMUM

= coût de production + rémunération du travail (un SMIC) + protection sociale (42%)

Ce prix minimum doit être associé à un volume de production par actif, et doit être assorti de fonctions économiques de régulation et de protection du marché. Ce prix minimum n'est pas fixe, c'est une formule de prix qui évolue avec la conjoncture (hausse et baisse des charges, intrants...) et qui s'appuie sur des données objectives.

C'est un minimum en-deçà duquel il n'est pas possible de descendre et à partir duquel il est possible d'aller chercher une indispensable valorisation. Ce prix minimum devra être calculé pour l'ensemble des productions, bénéficiant ou non de contrats, en tenant compte des conditions de production selon la situation géographique, le type de production.



Regarder la réalité en face

L'agriculture et l'alimentation victimes d'un même système destructeur.

8 millions de français en insécurité alimentaire dont 2 millions secourus par l'aide alimentaire.

18% des agriculteurs sous le seuil de pauvreté et une majorité qui ne parvient pas à tirer un revenu décent.

Plus de 80% des soutiens publics qui entretiennent ce modèle à l'origine des problèmes. Une logique de courses aux volumes, qui va de pair avec la standardisation des matières premières (alimentation à bas coût), une pression sur les ressources naturelles (érosion des sols, pollution de l'eau) et l'exploitation des agriculteurs sous payés.

Réclamons des politiques publiques de transparence des prix et de régulations du commerce international.

Pour 100€ d'achats alimentaires

6,90€ sont perçus par les producteurs français.

En 1995 c'était l'équivalent de 12€

Nos objectifs:

Préciser la notion de prix abusivement bas afin qu'elle permette une réelle interdiction pour l'aval d'acheter des produits agricoles en-dessous des coûts de production en France (hors contrat ou sous contrat, sauf dans les coopératives).

Etendre cette notion de prix abusivement bas aux produits importés afin de lutter contre la concurrence déloyale et d'instaurer des prix minimums d'entrée.

Préciser la notion de prix dans les contrats agricoles afin que le prix d'un contrat agricole ou d'une coopérative ne puisse être fixé en-dessous des coûts de production.

Intégrer la rémunération paysanne et la protection sociale dans la notion législative de « coût de production ».

Interdire les sur-marges de l'aval (industriels et grande distribution) et imposer une transparence.

Mettre fin aux accords de libre-échange et instaurer des mécanismes de protection économique.

> > Liste de la Confédération Paysanne 47
Pour le collège 1 : chefs d'exploitation et assimilés

1	Marion DEBATS*	Bovin Transformation fromagère	Cuzorn
2	Emmanuel AZE *	Arboriculteur	Villeneuve sur Lot
3	Victor CHAZALMARTIN *	Bovin allaitant , grandes cultures	Massoulès
4	Bénédicte HUTTINGER	Caprin Transformation fromagère	Parranquet
5	Henri MICHEZ	Paysan Brasseur	La Croix Blanche
6	Samuel AESCHLIMANN	Paysan boulanger, grandes cultures	Saint Maurin
7	Suzanne HECQUET	Bovin, Ovin, Volailles, grandes cultures	Montpezat d'Agenais
8	Sylvain DELAMARE	Maraîchage	Aiguillon
9	Gabriel BERTHELLOT	Paysan boulanger , céréales	Port-Ste-Marie
10	Galatée THIROUX DU PLESSIS	Bovin Transformation fromagère	Gavaudun
11	Pascal PILLES	Prunes, Noix, Noisettes, Fruits rouges	Hautefage la Tour
12	Aurélien BARBOT	Semences, maraîchage	St-Etienne de Fougères
13	Sabine GROSSIA	Ovins, semences, céréales	Coulx
14	Vincent LESTANI	Maraîchage	Madaillan
15	Sylvain LLORENS	Grandes cultures ,Cultures légumières	Astaffort
16	Sylvie RECOUSSINE	Ferme équestre	St-Robert
17	Benjamin CESTAN	Maraîchage	Clairac
18	Samuel VERNET	Ovin , poules pondeuses ,Traiteur	Cancon
19	Christelle BOUTY BIBARD	Maraîchage	Labastide Castel Amouroux
20	David VIDAL	Ovin, Raisin de table	Monflanquin

* également candidats à la Chambre régionale

Cher collègue agriculteur, chère collègue agricultrice, nous sommes vos voisins et voisines.

Comme vous nous sommes producteurs de pays, créateurs de richesses agricoles et rurales.

Dans nos vies de paysans, nous préférons le principe de coopération à la compétition qui isole et produit essentiellement des perdants.

Nous sommes des hommes et des femmes fiers de nos pratiques en lien avec le vivant : biologie des sols, vie animale, cycle des végétaux, levures et fermentation de nos produits transformés.

Nous sommes opposés au système agricole industriel qui vole notre travail, ruine la collectivité et détruit nos campagnes.

Nous sommes favorables à une agriculture paysanne pour produire, employer , préserver une agriculture d'avenir forte de nos savoir-faire et de nos désirs de liberté.

Nous considérons notre métier d'utilité publique et à ce titre nous revendiquons une rémunération juste et digne.

Nous nous présentons à la Chambre d'agriculture pour une participation constructive au service de tous les agriculteurs et toutes les agricultrices du département.

VOTEZ : un revenu juste pour des paysans libres



Marion DEBATS



Emmanuel AZE



Victor CHAZALMARTIN



Henri MICHEZ



Samuel AESCHLIMANN



Bénédicte HUTTINGER



Suzanne HECQUET



Sylvain DELAMARE



Gabriel BERTHELLOT



Galatée THIROUX DP



Pascal PILLES



Sabine GROSSIA



Aurélien BARBOT



Vincent LESTANI



Sylvain LLORENS



Sylvie RECOUSSINE



Benjamin CESTAN



Samuel VERNET



Christelle BOUTY BIBARD



David VIDAL

Une chambre d'agriculture motrice dans l'évolution du modèle

Répondre aux nouveaux défis :

Climat , effondrement des auxiliaires de culture, nouveaux ravageurs, fin du pétrole abondant et bon marché, sortie des énergies fossiles et de l'impasse du « tout chimie ».

Par ailleurs la viabilité économique ne peut se réduire à une course effrénée à la production, à travers des fermes toujours plus grandes, ni à un impératif de compétitivité, qui vide les territoires, fragilise les plus faibles et décourage l'installation de jeunes et la création d'emplois.



Structurer l'économie agricole

en aidant les producteurs et leurs organisations économiques à répondre aux besoins alimentaires à l'échelle locale, régionale et nationale, ce qui va bien au-delà de la vente directe.

L'enjeu est de reconquérir la souveraineté alimentaire à tous les échelons.

Concerter Développer

Cela passe par des actions de formation, des outils d'information ou de vulgarisation et des interventions de conseil, auprès notamment des groupes locaux d'agriculteurs pour encourager l'organisation collective et lutter aussi contre l'isolement croissant des paysans. C'est favoriser la diversification des productions sur la ferme pour sortir de la vulnérabilité qu'entraîne la spécialisation.

Une Chambre d'agriculture mobilisée face au bouleversement climatique.

Le développement agricole doit favoriser l'autonomie paysanne et non accentuer la dépendance aux acteurs de l'agro-business et du conseil.

Nous proposons d'ouvrir la Chambre aux initiatives et stratégies paysannes collectives ou à la ferme, engagées face à la pression climatique en lien avec les réalités géographiques du département (ressources en eau, humus, forêts , haies etc...).

Nous misons sur l'inventivité que réclame notre métier et qui fait de nous chaque jour des chercheurs producteurs de solutions.

**LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
NE RIMERA JAMAIS AVEC
LIBRE-ÉCHANGE ET COMPÉTITION**

SAVOIR SE RASSEMBLER POUR SOUTENIR L'AGRICULTURE DU DEPARTEMENT

Le monde agricole est confronté à une double crise : crise du revenu due aux distorsions de concurrence et crise des capacités de production suite aux bouleversements climatiques à l'origine de nouveaux ravageurs et virus sur les cultures et l'élevage . Ajoutons-y les graves perturbations pour les travaux des champs . Dans un contexte de trésorerie exsangue déjà fortement impactée en 2023 et qui touche l'ensemble des filières les fermes du département ont entamé la saison 2024 dans un climat de grande incertitude sur l'assurance d'un revenu.

C'est pour ces raisons que la Confédération paysanne a été à l'origine en juin dernier d'une démarche concertée avec les autres syndicats pour réclamer une réponse exceptionnelle de la part de la MSA : un allègement des cotisations sociales de 40% généralisé à toutes les productions pour l'exercice 2024.

Lors de la rencontre avec la direction de la MSA il a été demandé également la création d'un fonds de solidarité nationale abondé par l'ensemble des acteurs de l'agro-alimentaire (Coopératives, transformateurs, grande distribution) afin d'assurer la prise en charge de ces 40% d'abattement octroyés aux agriculteurs, premiers maillons de la chaîne de valeur. Exceptée la filière apicole la majorité des filières n'a pas bénéficié de prise en charge significative des cotisations sociales pour 2024 . Ce n'est que partie remise !

Le pastoralisme est une activité de productions :

Elevages allaitants pour la viande ou laitiers avec transformation fromagère, filature de la laine etc. Le pastoralisme génère de multiples produits du terroir, commercialisés en vente directe ou en circuits courts notamment sur les marchés de producteurs.

En partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Nouvelle Aquitaine la Conf 47 s'est engagée avec Marion Débats dans la relance du pastoralisme en Lot-et-Garonne. C'est un mode d'élevage extensif pratiqué sur des pâturages et des parcours naturels :

Parce qu'il participe à la reconquête de territoires en déprise agricole,
parce qu'il conforte les élevages en place grâce à une ressource fourragère complémentaire peu coûteuse,
parce qu'il contribue à l'installation de nouveaux éleveurs et consolide la filière (abattoir, etc...)
parce qu'il favorise la biodiversité et qu'il contribue aussi à la lutte contre les incendies,
la Confédération paysanne considère le développement du pastoralisme comme un projet d'intérêt agricole majeur.

L'Agriculture paysanne et durable

Pour des paysans nombreux répartis sur tout le territoire, et vivant décemment de leur métier.

Le projet d'Agriculture paysanne et durable dépend des décisions prises par les paysans sur leurs fermes, mais aussi de l'élaboration des politiques agricoles. Celles-ci, de l'international jusqu'au local, conditionnent très fortement l'évolution de l'agriculture, les conditions matérielles mais aussi le moral des agriculteurs.

Installation et transmission

L'objectif est de contribuer à concrétiser le plus grand nombre de projets d'installation et de reprises d'exploitations, de maintenir le nombre d'actifs agricoles, de fermes en activité, plutôt que de favoriser leur concentration et leur diminution constante

Création de la valeur ajoutée

La logique dominante encore aujourd'hui en agriculture est : « plus tu produis, mieux tu t'en sors ».

Ce raisonnement n'est plus vérifié depuis déjà plusieurs années.

La valeur ajoutée consiste à mettre en place des systèmes de production qui dégagent du revenu. Celui-ci est la résultante de 3 éléments qu'il faut tenter de maîtriser : le volume, le prix, les charges.

**POUR DES CAMPAGNES VIVANTES
SOYONS FERMES !**

L'agriculture paysanne est une agriculture de précision agronomique qui articule ses pratiques et ses recherches sur des solutions « gratuites et sans regret. » fondées sur la nature. Favoriser l'infiltration et le stockage de l'eau durablement dans les sols (couvert végétal, rotation, réduction des interventions mécaniques etc...) en est un exemple.

L'ÉLEVAGE PAYSAN VICTIME DES DESORDRES ÉCONOMIQUES ET CLIMATIQUES



Depuis deux ans, nous subissons une crise épidéotique sans précédent touchant tous les ruminants. Conséquence d'un réchauffement climatique favorable aux populations de moucherons piqueurs diffuseurs de virus. Deux épidémies distinctes (FCO 8 et MHE) provenant du Sud-Ouest de la France se diffusent actuellement sur l'ensemble du territoire français. Et une deuxième épidémie de FCO 3 provenant du nord de la France se diffuse également à l'ensemble du territoire.

Ces trois épidémies atteignent progressivement la plupart des élevages des zones concernées avec des taux de pertes très variables mais mettent en danger la survie de très nombreux élevages ovins, bovins et caprins ainsi que l'ensemble des filières d'élevage.

Nous sommes en hiver et l'épidémie s'est « calmée ».

Au vu des réactions tardives et dispersées des services de l'État et de nombreuses Organisations Professionnelles Agricoles, l'épidémie s'est propagée extrêmement rapidement, provoquant un taux de mortalité des ovins estimé à 20% pour la FCO3 et 15% pour la 8. Il y a eu plus de 20 000 foyers pour ces deux FCO et des milliers de bêtes touchées et décédées.

Aujourd'hui, les vaccins sont toujours à flux tendu et beaucoup d'éleveurs ne pourront vacciner avant la reprise de l'épidémie. L'Etat reste toujours sourd à l'impact sur nos fermes des pertes indirectes: stérilité des reproducteurs, infertilité des femelles, leur avortement et leur tarissement: un vrai marasme pour nos élevages et notre santé mentale à subir ce désastre.

En plus des distorsions de concurrence, des différentes signatures d'accords de libres échanges, du mépris général des pouvoir publics et de la Cour des comptes qui à littéralement descendu l'élevage dans son dernier rapport, cette épizootie est un nouveau coup dur pour les différentes filières d'élevage au plan structurel, en poussant les agriculteurs déjà fragilisés par la sous indemnisation des pertes à décapitaliser à nouveau cette année, ou à abandonner le métier.



Ce cynisme qui dure depuis des décennies a organisé l'hémorragie du monde agricole : 200 fermes disparaissent par semaine, un paysan se suicide tous les jours et les gouvernements successifs et leurs relais complices feignent de découvrir les conséquences des faits dont ils se rendent invariablement coupables. .



Moins de normes ne font pas plus de revenus

Répondre à la révolte paysanne par la suppression des normes c'est refuser d'aborder les vraies raisons de la crise.

Pour la Confédération paysanne la priorité reste les conditions économiques d'un revenu décent.

Simplifier oui mais désarmer nos productions de qualité face à la concurrence des productions à bas coût c'est non !

Rappel historique pour ceux qui veulent tout démonter. En Juin 1907 a eu lieu la plus grande révolte paysanne. Au nom de la « *Justice pour le vin* », ils sont plus de 500 000 vignerons rassemblés à Montpellier pour revendiquer leur droit à vivre de leur travail. Ils dénonçaient la concurrence déloyale de vins élaborés à partir de raisins séchés importés , de vins allongés d'eau ou même élaborés sans raisin. C'est à partir de 1907 que des moyens de contrôle et de répression sont mis en place avec la création de la Répression des Fraudes et l'instauration de la déclaration de récolte. Comme nos prédecesseurs sachons installer et défendre des normes qui protègent nos savoir-faire et nos productions.

« Zéro norme c'est du libre-échange plus destructeur »

Les normes c'est comme le cholestérol il y en a des bonnes et des mauvaises.

Certaines protègent réellement la santé, l'environnement et les consommateurs. D'autres ne sont que des prétextes pour garantir le monopole de produits industriels et l'interdiction de produits paysans ou artisanaux. Elles sont tout simplement liées au modèle de production et de consommation promu, et pourraient donc constituer un outil d'élimination des paysans, en même temps qu'un moyen de renforcer et développer l'agriculture industrielle ravageuse socialement et écologiquement.

L'envie est forte de condamner toutes les normes en bloc, car **les normes avancent avec la spécialisation de l'agriculture**. Elles gagnent sur la diversité, l'originalité, l'authenticité, à toutes les échelles. Quand elles gagnent sur nos savoirs et nos pratiques nous les contestons. Il nous faut préserver aujourd'hui l'avenir de nos sols, de nos eaux et ressources naturelles. Il nous faut protéger et défendre la spécificité et qualité de nos produits. Aussi nous sommes favorables à l'élaboration de normes, co-construites adaptées à nos modes de production paysans et non imposées par des logiques industrielles et financières.

D'accord avec des normes pour nous servir et non aux normes définies pour nous asservir !

CLIMAT

Nous sommes entrés dans une phase grave, inimaginable et irréversible d'un processus qui ébranle nos pratiques et tous nos savoir-faire agricoles.

A une année de canicule succède une année de précipitations. Ces alternances de sécheresses et de déluges bouleversent nos pratiques agricoles et impactent le résultat de nos récoltes. A cela s'ajoutent des hivers doux : foyers de nouveaux ravageurs et nouveaux parasites, des gelées tardives au printemps, ou des orages de grêle soudains et destructeurs. Face à ce cortège de nouveaux risques multiples il devient très compliqué de se projeter dans l'avenir. L'exercice de notre métier en est durablement ébranlé.

Jamais la profession n'a été confrontée à un choc de si grande ampleur. Et l'expérience passée n'est d'aucun secours pour y faire face. Regardons la réalité en face : le modèle 'agro-industriel que l'on nous a proposé de suivre durant des décennies encouragé par un régime de subventions publiques participe à l'accélération des phénomènes climatiques.

**Parce qu'il rend l'exercice du métier improbable
le bouleversement climatique est un accélérateur de notre disparition.**

Alors que le rôle premier des plantes et de l'agriculture est de transformer l'énergie du soleil en carbone puis en sucre, en fibres et en protéines qui nourrissent les humains et les animaux, l'industrialisation a fait d'une partie de l'agriculture une activité consommatrice d'énergie fossile, anéantissant ses effets bénéfiques pour le climat. Il importe désormais d'orienter l'agriculture vers un modèle qui privilégie le recours au développement de pratiques agronomiques en mesure de restaurer la fertilité des sols. Face à la crise climatique l'agriculture paysanne par ces systèmes économies et sa capacité à utiliser les cycles biologiques naturels offre un potentiel de séquestration durable du carbone dans l'humus des sols .Elle contribue également à la réduction de la production des gaz à effet de serre.

Il est donc urgent d'orienter les aides publiques vers ce modèle agricole pour répondre au défi climatique et stopper notre élimination.



Foncier: protéger, installer, répartir.

Des jacqueries du moyen âge jusqu'au statut du fermage de 1946, en passant par la révolution française, l'accès au foncier de façon sûre et stable a toujours été au cœur des luttes paysannes.

Plus que jamais **les terres doivent être protégées de l'artificialisation** irréfléchie qui détruit souvent les meilleures terres en expropriant les paysans, au détriment de notre souveraineté alimentaire.

La surface d'un département disparaît encore tous les 10 ans; que ce soit sous le béton, les routes, ou encore dans des projets faussement écologiques comme la "voie verte" de Villeneuve sur Lot ou carrément nihilistes pour du "ré-ensauvagement". La gestion du foncier suppose aussi sa juste répartition.

C'est le rôle des SAFER, acteur incontournable de la régulation du foncier agricole, voulu à l'origine par la profession elle-même. Certes, elle est parfois critiquable et devrait toujours être plus proche du service public que de l'agence immobilière (c'est à dire disposer de moyens budgétaires propres et ne pas dépendre des transactions pour se financer).

Cependant, vouloir la supprimer comme certains le suggèrent par dogmatisme libéral (ou par intérêt, en pensant que devenir le plus "gros" du canton, les sauvera...) est

une folie !

Depuis les années 60, la SAU moyenne est passée de 15 à 70 ha en France. Est-ce que cela a élevé le niveau de vie de ceux qui restent ? Non!

La chute drastique, l'hécatombe, du nombre d'agriculteurs a permis des économies d'échelle oui, mais avec pour seul résultat de faire baisser nos prix de vente ; certainement pas de rendre les exploitations plus viables et transmissibles.

Le Pays a besoin de tous ses paysans



C'est pour cela que le combat principal de la Conf' se situe sur la question du revenu et de la valeur de nos produits. Sans quoi la seule course à

la compétitivité (véritable sprint sans ligne d'arrivée) fera, même des grosses structures d'aujourd'hui, les petites de demain et les disparues d'après demain.

La politique foncière d'une chambre avec la Conf' sera donc de favoriser l'installation partout où elle se présente et la répartition équitable pour le reste. En luttant contre la spéculation (renforcement du mécanisme de préemption avec révision de prix), contre la concurrence des productions énergétiques qui se font aux dépens de la souveraineté alimentaire, et contre l'accaparement indirect des terres par le "travail à façon intégral" qui spolie des terres destinées à des installations ou des consolidations des fermes.

Une dernière menace devra être considérée par la prochaine chambre, ce sont les tentatives de prise en main du foncier par "l'aval" (coopératives, agro-industries, négocios) via des financiers.

La SAFER et le contrôle des structures devront

écartier les projets issus de firmes au profit des fermes,

sous peine de voir surgir à terme, une nouvelle féodalité où nous serions réduits à n'être que des chefs de cultures interchangeables...

QUI BETONNE LES TERRES
AGRICOLE CONNAITRA LA DALLE !

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES

Face aux propositions assurancielles privées exorbitantes et au refus d'assurer devant la fréquence des sinistres la Confédération paysanne propose la mise en place d'un fonds professionnel mutuel et solidaire encadré par les pouvoirs publics (Etat + Europe) qui participeraient à son financement.

Ce fonds apporterait une couverture universelle, c'est-à-dire de tous les risques climatiques pour toutes les cultures y compris lorsqu'elles sont diversifiées. Le niveau de cotisation serait acceptable pour toutes les fermes et un taux de subvention de 70% serait appliqué en remplacement de la subvention actuelle aux assurances privées.

Le fonds serait abondé grâce à une solidarité au sein des filières (Interprofessions, fournisseurs d'agro-équipements et d'intrants, transformateurs et grande distribution) puisque la production agricole que nous assurons bénéficie à toute la filière.

ELEVAGE EN DANGER

La dérégulation laitière et les renoncements successifs de l'État à imposer aux industries de l'aval une juste rémunération du travail des éleveurs, ont placé ceux-ci dans une situation économique inacceptable.

Comme si cela ne suffisait pas, la Commission Européenne engage depuis dix ans toute une série d'Accords de Libre-échange avec la complicité de ses Etats-Membres: Tafta avec les USA, Ceta avec le Canada, et avec le tout dernier Mercosur... Dans tous ces accords l'UE ouvre en grand les vannes à l'importation de viandes à très bas prix, en échange de nouveaux marchés pour ses mastodontes de l'industrie automobile et des services.

On ne s'y prendrait pas autrement s'il s'agissait d'en finir avec l'essentiel des éleveurs français, et de forcer les survivants à l'industrialisation « compétitive ». La Confédération Paysanne exige l'arrêt immédiat de toutes ces négociations ou, à minima, l'organisation d'un référendum national sur leur poursuite;

Préserver et développer



MEGA-BASSINES PARLONS-EN !

Ne pas confondre méga-bassines et retenues collinaires. qui sont des ouvrages de plus petite taille, perméables avec le milieu naturel, aux investissements beaucoup plus faibles et se remplissant avec de l'eau par ruissellement sans système de pompage.. C'est cette politique de bon sens qui a été choisie en Lot-et-Garonne. Les bassines sont des ouvrages artificiels composés d'une cuve couverte d'une membrane d'étanchéité. Elles sont remplies durant l'hiver en pompant l'eau des nappes phréatiques, pour usage l'été. Une solution a priori séduisante. Or ce sont d'abord les nappes qui doivent se recharger en hiver afin d'alimenter le réseau hydrographique dans lequel prélève déjà l'ensemble des agriculteurs. Enormément subventionnée dès sa construction le coût de fonctionnement et d'amortissement d'une méga-bassine est difficile à rentabiliser sans prix rémunérateurs pour les cultures bénéficiaires. Pomper 2 fois (pour stocker et prélever) double les charges d'exploitation. Face au prix de l'énergie à la hausse, certains irrigants refusent déjà de payer la note. Nous contestons cette fausse solution qui aurait plus sa place dans la série TV des Shadoks (connus pour leur propension à pomper) que dans les campagnes.

IRRIGATION : Partager la ressource

L'eau est une ressource indispensable : sécurisation de la production et assurance de bonnes récoltes. L'agriculture doit s'adapter aux ressources mobili-sables plutôt que tenter d'adapter les ressources en eau aux besoins d'une agriculture déconnectée de toute logique de long terme. D'où l'intérêt de favori-ser les systèmes durables pour une gestion responsable de la ressource en eau en qualité et quantité. L'eau est un bien commun et à ce titre doit sortir du droit de propriété pour l'accès à la ressource afin de construire un droit d'usage permettant une distribu-tion équitable et une gestion durable pour tous.

Dans un département fort d'une expérience unique en politique de retenues collinaires, les agriculteurs et les maîtres d'ouvrage accompagnés par les ser-vices préfectoraux compétents sont aujourd'hui en capacité de proposer des ouvrages à l'empreinte écologique des plus faibles et des plus performants quant à leur fonctionnement (réduction de l'envase-ment).

Pour éviter de rentrer dans une guerre de l'eau entre agriculteurs, la Confédération paysanne préconise d'évaluer la ressource à l'échelle de l'ensemble du département dans le cadre d'une politique de l'eau concertée avec tous les usagers.

D'un autre côté des réserves d'eau supplémentaires existent mais sont soustraites à l'agriculture pour rai-son de cessation d'activité. Elles doivent revenir aux agriculteurs en activité par le biais d'incitations financières auprès des propriétaires bien souvent retraités de l'agriculture .

Un travail de récupération et de mutualisation de l'offre stockée doit être entrepris afin de conserver des marges de manœuvre et des financements pour réhabiliter les réserves envasées en sous-capacité de retenue.

Élevages caprins

Le dernier atelier d'engraissement de chevreaux de la région, situé en Lot et Garonne est en cours de cessation. Que va-t-il advenir de ces milliers de chevreaux qui naissent dans le département ?

Une réflexion interdépartementale et régionale est indis-pensable avec l'objectif de maintenir cet atelier qui est le prolongement de la filière laitière caprine.

La chambre doit initier et co-porter ce dossier .

La Confédération Paysanne à la chambre d'agriculture soutiendra la réorganisation des filières longues d'en-graissement ainsi que le développement de la filière courte viande caprine (engraissement à la ferme, solu-tions d'abattage, transformation, valorisation et commercialisation...).

Nous ne pouvons plus tolérer que les chevreaux et les chèvres de réforme restent un sous-produit de la production laitière, mal considéré, mal rémunéré et que nos animaux soient traités comme tels.

Pour limiter le nombre de naissances par année, mais avant tout pour protéger le revenu laitier, les élevages doivent être plafonnés en nombre de chèvres par UTH. Cette protection passe également par une contractua-lisation d'un volume par actif. Les prix doivent être revalorisés en fonction de l'augmentation des coûts de pro-duction.

Les crises sanitaires semblaient épargner la filière mais la FCO commence à impacter l'équilibre des fermes caprines. Réfléchissons ensemble et adoptons des pratiques visant à renforcer la résistance et l'adaptabilité de nos troupeaux. Nous ne pourrons pas éviter ces maladies.

Et dans un contexte de désert vétérinaire croissant Il y a urgence à mettre en place des stratégies et politiques sanitaires de nature à faire perdurer l'élevage en Lot-et-Garonne.



Lot et Garonne: Terre des possibles

L'APICULTURE

une activité indispensable à l'agriculture: 75% des cultures et 35 % de l'alimentation humaine dépendent de la pollinisation par les insectes principalement l'abeille. Cela réclame une attention particulière pour le service rendu à l'agriculture. Nous soutenons les apiculteurs indépendants contre la main mise sur gestion de la filière par des industriels et négociants importateurs des produits de la ruche. Nous sommes favorables à l'étiquetage de provenance du miel réclamé par les apiculteurs de proximité et à une aide au renouvellement en cas de surmortalité massive du cheptel.



L'HORTICULTURE

1,6% du nombre total des fermes agricoles. Elle reste le secteur le plus employeur de main d'œuvre proportionnellement à la superficie des structures. La Confédération Paysanne est attachée au soutien des petites structures pour que les aides y soient mieux distribuées. Pourquoi un minimum de superficie couverte est requis pour bénéficier des subventions, alors que c'est notre outil de travail principal ?

NOISETTES.

La filière a engagé une politique de croissance forte de la production. Or les rendements ces dernières années n'ont pas suivi et 2024 est désastreux, en qualité comme en quantité. Pour assurer une rémunération aux producteurs, Unicoque a décidé d'un déficit exceptionnel. Trier la récolte pour arriver au niveau commercial correct a un coût énorme, à étaler dans le temps. La MSA a été sollicitée pour assouplir le paiement des cotisations-exploitants.

Et l'Association Nationale des Producteurs de Noisettes engage la recherche de lutte par bio-contrôle sur la punaise et le balanin.

La Confédération paysanne est favorable à un plan accéléré de recherche publique sur les ravageurs de la noisette compatible avec le maintien des polliniseurs .

Pas de situation sanitaire sans solution sinon déclenchement d'un programme de soutien financier pour manquer à gagner afin de protéger les producteurs et la filière dans l'attente de résultat.

LE PRUNEAU :

Maîtriser la production et les marchés

La situation du pruneau et de ses producteurs est particulièrement inquiétante. Bien sûr il y a la regrettable désunion des acteurs de la filière, dont l'organisation a pourtant longtemps été un modèle. Mais plus fondamentalement il manque un projet fédérant donc des choix et une stratégie, pour sauver ce fleuron de notre agriculture lot-et-garonnaise.

A la Confédération Paysanne, il nous paraît d'abord nécessaire de rompre avec le mirage du grand export. Ces marchés chaotiques ont enfermé toute la production dans la recherche de compétitivité , entraînant la dégradation progressive de sa qualité au point d'éroder la demande intérieure, pourtant vitale. Or celle-ci pourrait repartir à la hausse si la recherche de qualité reprenait le pas sur la recherche de volumes et de bas coûts.

Cependant la qualité ne se décrète pas : d'une part elle se construit, au travers de choix techniques , économiques et fédératrices adoptés par toute la filière. Et d'autre part elle se défend : il est inacceptable que la production de pruneau dans son berceau originel soit fragilisée, ou sa montée en gamme hypothéquée, par des importations à bas prix d'où qu'elles viennent.

La Confédération Paysanne réclame l'instauration de Prix Minimums d'Entrée sur le marché français !



EQUIDES Retour de la TVA à un taux réduit pour l'ensemble des activités de la filière équine. Une simplification de l'éligibilité aux aides Pac. La poursuite de la mutualisation du coût de l'équarrissage afin de faire baisser son coût exorbitant notamment en privilégiant la voie bouchère. Celui qui exclut l'animal de la voie bouchère doit en supporter le prix. Les tarifs des prestations d'élevage (identification, échographie, insémination...) doivent être comparables à ceux pratiqués dans les autres filières animales.



LA FORET :

Un trésor sous-estimé !

Face aux menaces d'une surexploitation industrielle de la forêt et à sa monoculture pour coupes rases nous proposons une **gestion paysanne de forêt à couvert continu** qui respecte la biodiversité et l'écosystème forestier. Les zones boisées constituent un atout vital pour les espaces ruraux .Avec 2 massifs forestiers remarquables, le Lot et Garonne donne aux agriculteurs la possibilité de **générer des activités annexes aux productions agricoles** : bois énergie ; bois d'œuvre ; aménagement de pâtures très précieuses en période où les prairies subissent les assauts de la sécheresse, etc...

GRANDES CULTURES

Nous revendiquons:

- une majoration des aides aux 52 premiers ha .
- une répartition plus juste des aides en faveur de l'emploi paysan. Cette mesure enclenche une baisse des aides à partir de 100ha (3/4 des fermes en grandes cultures font moins de 100 ha).
- une mise en œuvre de réelles mesures agro-environnementales et climatiques pour améliorer les pratiques.

SEMCENCES

Nous revendiquons:

- La protection des semences paysannes et de ferme.
- Le rééquilibrage du rapport de force entre paysans et semenciers dans le cadre de contrat de multiplication
- L'affirmation et défense du droit inaliénable du paysan à ressasser une partie de sa récolte.

FRUITS ET LEGUMES

Contre les distorsions de concurrence ,SAUVONS les producteurs en exigeant le mécanisme des prix minimaux d'entrée (voir p 2)



IL N'Y A PAS DE FATALITE

La perte de plus de 2 millions de fermes en 50 ans : ce n'est pas du plus grand plan social qu'a connu la France dont il s'agit, mais il s'agit d'un ethnocide: l'élimination délibérée d'un groupe social par la destruction de sa culture, de ses savoir-faire, de ses modes de vie et de son utilité sociale spécifique.

Et cela s'accompagne d'un cynisme et d'un mépris sans limite.

En mai 2023, la Cour des comptes arrive avec ses gros sabots pour nous dire que les pets de nos vaches réchauffent la planète, polluent trop et qu'il faut éliminer une partie du cheptel français.

En même temps nos gouvernements signent à tour de bras des Accords de Libre-Echange dans le cadre du marché mondial, qui font venir de l'autre bout de la planète des contingents de viande issus de bétail qui a eu le bon goût de péter loin de nos compteurs à carbone.

MAINTENANT OU JAMAIS

Les paysans sont aujourd'hui dans un combat existentiel.

Ce dont il s'agit pour nous, c'est de refuser notre disparition et notre remplacement définitif par des robots, des procédures, des algorithmes et par des spéculateurs trafiquants de viande cellulaire et autre « minerai alimentaire ».

REAGIR ENSEMBLE ET UNIS

Ce dont il s'agit pour nous, c'est de restaurer une agriculture qui renoue avec sa vocation nourricière et avec des agriculteurs rémunérés libérés des distorsions de concurrence.

Ce dont il s'agit pour nous c'est de protéger nos savoir-faire agricoles, nos terres et la rémunération de notre travail par l'instauration de prix minimums d'entrée sur le marché français calculés sur les coûts de production intérieurs et appliqués aux productions importées. Ce mécanisme d'intervention publique est la seule réponse aux distorsions de concurrence insupportables qui sont en train de ruiner l'agriculture française suite aux accords de libre-échange successifs.

Ce dont il s'agit pour nous c'est d'être rassemblés, unis et nombreux autour de cette revendication : dernière barrière avant l'effondrement .

Aussi dans la nouvelle Chambre la Confédération paysanne contribuera à construire un front uni et déterminé.

C'est tout le sens de la liste :

UN REVENU JUSTE POUR DES PAYSANS LIBRES

que nous vous invitons à soutenir.

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Avertissement !

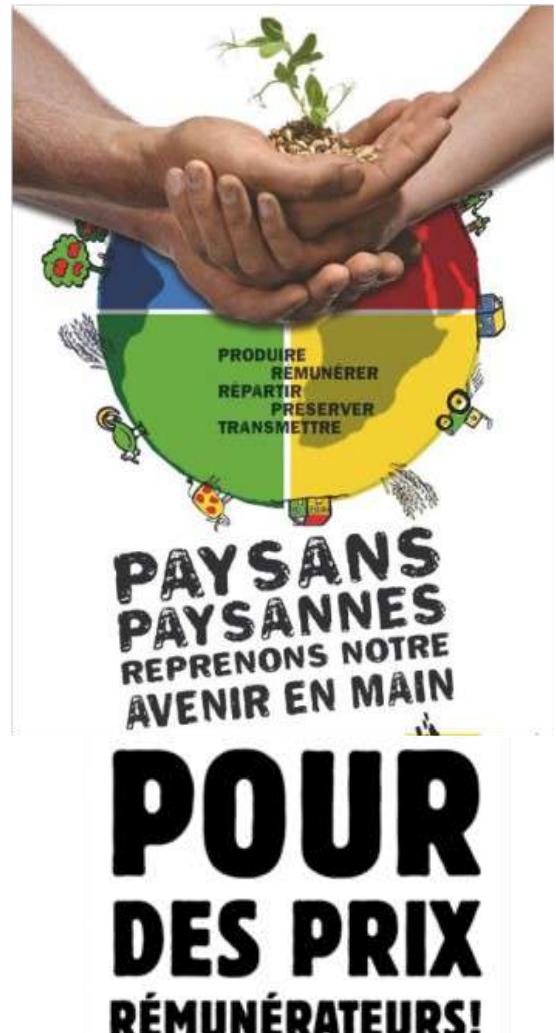
Certaines personnes démarquent la campagne pour forcer la main; sous prétexte de s'occuper d'envoyer le bulletin, elles essayent de bousculer les indécis vers une liste précise.

Refusez cette pratique qui se moque du « secret de l'isoloir ».

Votre opinion n'appartient qu'à vous. C'est à vous seul de mettre le bulletin dans l'enveloppe et de la poster.

Attention: c'est un scrutin de liste entière, le raturage ou le panachage annulent le vote.

C'est le moment JE VOTE UN REVENU JUSTE POUR DES PAYSANS LIBRES



*Confédération paysanne
du Lot-et-Garonne*

10 rue de Casseneuil - BP 208 47305 VILLENEUVE / LOT

Contact : confederationpaysanne.47@mailo.com

<https://facebook.com/Conf47>

Site internet : <https://lotetgaronne.confederationpaysanne.fr/>

Journal de campagne élections Chambre d'Agriculture 2025

Directrice de publication: Marion DEBATS,

Mise en page: Christian CROZET

Publié par le syndicat Confédération Paysanne 47

Imprimé par

